



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex

tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –

E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipementcgt.fr

COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL DU 4 DÉCEMBRE 2019

Déclaration CGT au CTM du 4 décembre 2019

Madame la secrétaire générale,
Mesdames, Messieurs,
Chers camarades,

Nous vous souhaitons Madame la secrétaire générale la bienvenue pour votre retour dans la sphère publique après un passage chez Brézillon, filiale du groupe Bouygues.

Vous avez convoqué ce Comité Technique Ministériel qui doit donner dans la précipitation un avis, notamment sur les lignes directrices de gestion applicables aux agent.es de nos ministères pour les mobilités à partir de 2020.

Dans la précipitation, car comme nous vous l'avons écrit en demandant le retrait de ce point de l'ordre du jour, il n'y a eu en tout et pour tout que deux réunions organisées au pas de charge les 7 et 18 novembre par votre directeur des Ressources Humaines.

Nous contestons ces lignes directrices de gestion dans leurs fondements, puisque venant en application de la loi du 6 août 2019 dite « de transformation de la Fonction publique » dont nous demandons l'abrogation, elles entraîneront de nombreuses régressions en matière de

droits collectifs des personnels liés à leurs mutations, comme la possibilité qui leur était donnée jusqu'alors d'être défendu.es en CAP par les organisations syndicales de leur choix.

Madame la secrétaire générale, il n'y a aucune urgence à soumettre ce texte aujourd'hui à l'avis des représentant.es élu.es des personnels. Nous vous demandons donc une nouvelle fois de retirer ce point à l'ordre du jour de ce comité technique que vous aurez à reconvoquer puisque, vous l'aurez compris, nous n'y siégerons pas aujourd'hui.

En revanche, nous vous demandons de prendre le temps de la concertation avec les élu.es en commissions administratives paritaires, corps par corps, ainsi qu'avec les organisations du CTM. À notre connaissance, certains ministères ont tenu des concertations sur les lignes directrices de gestion applicables dans leurs périmètres sur des bases moins régressives, notamment en ce qui concerne le nombre de cycles de mobilité. Nous vous demandons madame la secrétaire générale, de faire en sorte que les personnels des MTES et MCTRCT ne soient pas une nouvelle fois plus mal considérés, ni maltraités, que ceux d'autres ministères qu'ils côtoient tous les jours sur leur lieu de travail.

Vous nous avez annoncé être une « convaincue du dialogue social », nous en attendons la démonstration, tout au long de votre mandat qui commence, et dès à présent.

Nous vous remercions de votre attention.